

Éthique et prévention des violences sexistes et sexuelles (VHSS)

Les Ateliers Mi-gratteurs s'engagent fermement à garantir un environnement de travail et de création sûr, respectueux et exempt de toute violence sexiste ou sexuelle. Notre dispositif est aligné sur les exigences du Ministère de la Culture.

Cette page est également l'endroit où vous retrouverez les documents d'information et d'affichage liés à notre politique de prévention.

engagement et procédure opérationnelle

Notre structure a mis en place une procédure claire de signalement, de suivi et de traitement des faits de VHSS, assurant la confidentialité et la protection des victimes et des témoins.
• Référente VHSS : Magda Moraczewska est la personne désignée pour le recueil de la parole et l'accompagnement des signalements.
• Procédure : toute personne victime ou témoin est invitée à contacter directement la référente. Nous garantissons une écoute bienveillante, l'ouverture d'une enquête discrète, et l'orientation vers les ressources externes spécialisées.

sensibilisation et formation

La prévention est au cœur de notre démarche éthique.
• Formation des Intervenants : l'équipe a déjà accompli une sensibilisation à la prévention des VHSS (notamment via le MOOC – https://www.france-universite-numerique.fr/) et suivra une formation certifiante en 2026 pour la gestion et le traitement des situations complexes.
• Rappel des Règles : lors de chaque stage, un rappel systématique des règles de l'atelier, basé sur le respect du corps, de l'intimité et de la mixité, est fait auprès des participants.

🚨 ressources d’alerte et d’écoute

Pour un soutien immédiat et confidentiel, les ressources nationales suivantes sont à disposition :
• **3919 – Violences Femmes Info** (anonyme et gratuit)
• **17 – police / gendarmerie** (intervention immédiate)
• **114 – urgence pour les personnes sourdes et malentendantes**
• **01 87 20 30 90 – AUDIENS cellule d’écoute** (du lundi au vendredi – 9h à 13h et 14h à 18h ET violences-sexuelles-culture@audiens.org)

documentation de référence

Notre démarche éthique est encadrée par la circulaire du Ministère de la Culture relative à la lutte contre les VHSS, dont le lien est disponible ici : Lien vers la circulaire du Ministère de la Culture. Des flyers d’information Audiens sont également disponibles sur nos lieux d’intervention. Lien vers Audiens (accompagnement des professionnel•le•s du secteur du spectacle, du jeu vidéo et des arts visuels, de l’édition et des espaces de loisirs).